

Antoine Trollier épousa en secondes nocés la fille de Jacques Mollière, receveur des tailles de Lyon. Son origine remonte à Claude Trollier, échevin en 1681. La branche des Trollier, seigneurs de Messimieux, près d'Anse, et de Fétans, en Dombes, doit subsister encore en la personne d'Alexandre de Messimieux, à Paris. (*Note de M. Morel de Voleine.*)

CABINET SAINT-MAURICE

NICOLAS FOY, seigneur de Saint-Maurice, Troisserieux, Beau-lieu, etc., comte palatin, conseiller d'État, chevalier de Saint-Lazare, président honoraire de la Cour des Monnaies de Lyon, commissaire général pour les Monnaies dans le Lyonnais, la Provence, le Dauphiné, l'Auvergne, s'était formé aussi de belles collections, mais « il les vendit au Consulat, par acte reçu Pernin, notaire, le 22 avril 1734, moyennant 5.000 livres, payables en cinq ans à raison de 1.000 livres par an, à raison de 5 0/0. (V. *Invent. Chape*, t. XX, *arch. de la ville*, et *arch. de la Chamb. des not.*)

Nicolas Foy était fils de Augustin-Nicolas Foy, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment des gardes françaises, brigadier des armées du roi, tué à la bataille de Dettingue, et de Claudine de Riverieux. C'était aussi un ami des arts et il se plaisait à graver. Voltaire a fait mention de lui dans son *Temple du goût* : « L'estampe, dit-il, que M. Nicolas Foy a gravée d'après le Nain, est un chef-d'œuvre. »

Dans l'acte de vente, portant la cession de sa bibliothèque au Consulat, il stipula « qu'elle serait réunie à celles du sieur Aubert et du sieur Brossette, que la ville a déjà acquises pour former la *Bibliothèque de la ville*, à l'hôtel Fléchères ». (V. *Chamb. des not. de Lyon.*) L'inventaire n'a pas été annexé à l'acte de vente.